

9 octobre 2017

Madagascar: Détention du défenseur des droits humains M. Raleva

Le 3 octobre 2017, le défenseur des droits humains **M. Raleva**, qui est connu seulement par son nom, a été transféré dans une prison de Mananjary à Madagascar, après quatre jours de détention préventive.

[M. Raleva](#) est défenseur des droits humains et membre de la branche régionale de l'**Observatoire indépendant des droits économiques sociaux et culturels à Madagascar – OIDESCM**, à Mananjary, Madagascar. L'OIDESCM a été créé pour répondre aux besoins des communautés en matière d'information, de communication et d'éducation sur les droits humains liées aux investissements étrangers et aux projets miniers à Madagascar. L'OIDESCM est coordonné par le **Centre de recherche et d'appui pour les alternatives de développement – Océan Indien – CRAAD-OI**, une organisation panafricaine indépendante qui promeut des alternatives au développement basées sur les droits humains et les principes d'égalité et de justice sociale, économique et écologique.

Le 3 octobre 2017, M. Raleva a été transféré du poste de police où il était détenu vers la prison de Mananjary, où il restera jusqu'à son procès. Il est accusé d'avoir usurpé le rôle du chef du district. Le défenseur a été arrêté le 27 septembre 2017 à cause de son plaidoyer en faveur des communautés affectées par une mine d'or appartenant à une entreprise chinoise dans le district de Mananjary. Début 2017, le chef du district avait ordonné la fin des activités minières dans le district de Mananjary après une campagne de l'OIDESCM. La campagne critiquait le processus d'extraction de l'or, notamment l'usage de mercure qui met la communauté en danger. Les activités minières de l'entreprise chinoise ont repris à Marokarima, une communauté rurale du district, et cela a été annoncé par les autorités locales lors d'une réunion publique le 27 septembre 2017. Les autorités locales n'ayant pas présenté d'autorisation légale ou de permis pour reprendre les activités minières dans la région, M. Raleva a demandé à voir cette autorisation, après quoi il a été arrêté.

Ce n'est pas la première fois que Front Line Defenders signale des cas de harcèlement contre les défenseur-ses des droits humains qui cherchent à mettre fin aux activités d'extraction de l'or à Madagascar. Le 4 novembre 2016, deux défenseurs de l'environnement ont été inculpés et [condamnés](#) à un an de prison avec sursis pour avoir milité pour la suspension des activités de la mine d'or d'une l'entreprise chinoise.

Front Line Defenders est vivement préoccupée par l'arrestation et la détention de M. Raleva, qui semblent directement liées à son travail légitime et pacifique en faveur des droits humains à Madagascar.

Front Line Defenders exhorte les autorités de Madagascar à :

1. Libérer immédiatement et sans condition M. Raleva et abandonner toutes les charges portées contre lui, car il semble qu'il soit détenu uniquement à cause de son travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;

2. Assurer que le traitement de M. Raleva pendant sa détention, corresponde à toutes les conditions établies dans les «Principes fondamentaux relatifs à la protection de toute personne contre toute forme de détention ou emprisonnement» adoptés par l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa résolution 43/173 du 9 décembre 1988;

3. Cesser immédiatement de cibler tous-tes les défenseur-ses des droits humains à Madagascar et garantir qu'en toutes circonstances ils-elles puissent mener à bien leurs activités légitimes en faveur des droits humains, sans craindre ni restrictions ni représailles, y compris l'acharnement judiciaire.